



## Notaire réclamant un trop perçu sur une somme jamais perçu

Par **bistouc**, le **10/03/2015** à **14:08**

Madame, monsieur,

Voilà Il y a deux ans au décès de ma mère j'ai hérité ainsi que mes 4 frères et moi au pavillon parental, mon frère aîné qui n'a pas voulu rester en indivision a réclamé sa part auprès de ses 4 frères, comme je souhaitai rester ainsi que mes trois autres frères en indivision nous lui avons donc racheté sa part, depuis ce jour plus aucune nouvelle du notaire sauf jusqu'à aujourd'hui ou j'ai reçu une lettre de l'étude notarial sur la répartition du solde de succession de ma mère ainsi que le compte de l'étude où (chose étrange)le notaire me réclame un trop perçu de 12,63 € sur une somme de 723,44 € que je n'ai jamais perçu puisque aucune nouvelle depuis 2 ans (aucun courrier, rien !)somme réclamé à moi et mes 3 autres frères: [s]Voici ce qu'elle dit me concernant[/s]:

« Par confusion sur lui-même, imputation de sur les 2893,76 €, il a utilisé 723,44 €, à déduire sa quote part du solde de compte 132,05 €, il reste à restituer à Mr (nom de mon frère ayant reçu sa part) 12,63 € TOTAL : 710,81 € ».

La notaire me réclame donc un chèque de 12,63€ de plus value sur une somme jamais encaissé, de plus elle me demande de lui renvoyer avec le chèque le relevé du compte de l'étude + le compte de répartition qu'elle m'a envoyé avec la réclamation.

Je trouve ça bizarre, quand pensez-vous ?  
Merci pour la réponse.  
Cordialement.